



Extrait du procès-verbal des Délibérations de l'Assemblée Générale

DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SMDEA

Délibération n° 2443

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 15 du mois de Décembre, de 18h00 à 20h30 l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 424

Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59

Présents et représentés eau et assainissement : 188

Quorum : 186.86

(crise sanitaire)

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 233.98

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 3

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 13.16

NON VOTANTS : 41.01

Objet

**Désignation des représentants de l'entente SMDEA09 - RESEAU31 pour la
reconstruction de l'UTEP de Carbonne**

Madame la Présidente rappelle que l'Unité de Traitement d'Eau Potable de Carbonne doit être réalisée dans le cadre du PPI 2021-2026 du SMDEA.

Ce projet nécessitant la collaboration du SMDEA 09 et de RESEAU 31, il convient de procéder à la désignation de trois représentants par organisme, afin de permettre aux deux entités de s'accorder au sein de l'entente, structure de coopération, spécifiquement créée pour la réalisation de cet ouvrage majeur pour les deux départements.

Madame la Présidente propose M. **BLASQUEZ** Jérôme, M. **VIEL** Pierre et Mme **TEQUI** Christine.

* *

*

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE
ledit rapport

AUTORISE

Madame la Présidente à instituer la collaboration du SMDEA et de RESEAU31 avec les membres ci-dessus.



**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :